



Dijon, lundi 1 août 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04612**Modifiant l'avis n° FR/2022/04593**

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**Mouillage du Bief de Maimbray
Canal Latéral à la Loire****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.6 m)****- à partir du 23/07/2022 à 09:00**

- o **Canal latéral à la Loire (sur le Bief n°38 de Maimbray)**
entre les pk 180 (Ecluse 37 de Belleville) et pk 182,5 (Ecluse 38 de Maimbray)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers sont informés de l'amélioration des conditions de mouillage sur le bief de Maimbray.

Le mouillage garanti est désormais de 1,60 cm.

Les conditions climatiques exceptionnelles et la présence de plantes aquatiques dans les biefs compliquent l'alimentation du canal. Cette dernière reste donc sous surveillance de la part des agents VNF.

Service(s) à contacter :

UTI Val-de-Loire-Seine, 17 rue du Pont Canal, 45250 BRIARE

Tél : 02 38 31 26 20

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'UTI

Signé

Deborah PERROT